DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 35 Subventions (350.000 euros) à 42 associations et organismes et 4 avenants à conventions dans le cadre d'aides aux projets de spectacle vivant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, la Ville de Paris soutient les artistes pour leurs projets de spectacle sur le territoire parisien au titre des disciplines suivantes : théâtre, danse, jeune public, cirque, arts de la rue, marionnette, arts du mime et du geste et spectacle vivant pluridisciplinaire. Les aides aux projets dans le secteur du spectacle vivant sont accordées chaque année selon deux dispositifs.

Un dispositif centré sur la diffusion accompagne la prise de risque des compagnies lors de leur exploitation parisienne. Le plafond de l'aide est de 15.000 euros. Pour bénéficier de l'aide à la diffusion, les compagnies artistiques doivent être des compagnies professionnelles justifiant d'une programmation ferme de leur spectacle sur le territoire parisien, dans le cadre d'un contrat de coréalisation ou exceptionnellement de coproduction pour les arts de la rue. Le projet de diffusion qu'elles présentent doit être inédit sur le territoire parisien. Seules les reprises dans le cadre des arts de la rue et de la danse sont admises. La diffusion doit atteindre un minimum de représentations en fonction des disciplines.

Un second dispositif centré sur la résidence accompagne le travail de recherche et de création des artistes sur le territoire parisien. Le plafond de cette aide est de 20.000 euros. Pour bénéficier de l'aide à la résidence, les compagnies artistiques doivent être des compagnies professionnelles domiciliées en Île-de-France justifiant d'un temps de résidence sur le territoire parisien, ainsi qu'un projet d'action culturelle en direction des publics du territoire. Une perspective de diffusion doit être prévue à son issue.

Cette session a examiné des projets diffusés entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ou en résidence sur la saison 2022-23.

Les projets réunissant ces critères sont présentés à une commission artistique composée d'expert·es du spectacle vivant, de programmateur·rices et de critiques. Cette commission rend un avis consultatif sur la qualité artistique des projets de diffusion et de résidence.

Enfin, l'instruction administrative complète l'avis artistique et analyse la pertinence des projets dans leur globalité au regard des objectifs poursuivis par la politique culturelle de la Ville de Paris en termes de création, de diversité des formes et des esthétiques, de rencontre avec les publics, de soutien à l'émergence et de recherche d'équilibre dans la représentation des artistes hommes et femmes, ainsi que leur viabilité économique et budgétaire.

Des projets de festivals, programmés sur toute l'année, sont par ailleurs examinés et financés chaque année pour soutenir la diffusion sur le territoire parisien d'une diversité des formes et d'esthétiques permettant la rencontre avec les publics.

Pour cette session, 62 dossiers ont été présentés aux expert·es des commissions artistiques : 27 projets de théâtre, 7 projets de danse, 11 projets jeune public et 17 projets de cirque, arts de la rue, marionnettes, mime, geste et pluridisciplinaire. Cela représente 43 demandes d'aide à la diffusion, 19 demandes d'aide à la résidence.

Pour cette deuxième session de l'année 2022, il vous est proposé de soutenir 38 projets, soit
23 projets en diffusion, 15 projets en résidence, présentés par 38 associations et organismes, pour un montant global de 292.000 euros.

Sur les 62 dossiers déposés, 28 projets (correspondant à 51% des demandes de financements) étaient portés par une équipe composée d'homme(s), 26 projets (soit 39% des demandes de financements) par une équipe composée de femme(s), et 8 projets (soit 10% des demandes de financements) par une équipe mixte. Les 38 projets retenus permettront de soutenir 13 projets dont la direction artistique est assurée par des hommes pour 32% des financements, 21 projets dirigés par des femmes pour 55% des financements et 4 projets dirigés par des équipes mixtes pour 13% des financements.

Concernant les projets théâtre, il vous est proposé d'attribuer les 14 subventions suivantes pour un total de 116.000 euros :

Une subvention d'un montant de 5.000 euros à COMPAGNIE DTM 9.4 pour la diffusion de son spectacle *Viril(e•s)* de Marie Mahé, présenté au Théâtre 13 du 5 au 15 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LA COMPAGNIE DES HOMMES pour la diffusion de son spectacle *Céleste, ma planète* de Didier Ruiz, présenté au Théâtre Dunois du 8 décembre au 22 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à DESORDINAIRE pour la diffusion de son spectacle *Grosse niaque* de Maïa Berling, présenté au Théâtre des Déchargeurs du 1er octobre au 20 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à HÉDÉRA HÉLIX pour la diffusion de son spectacle *Celle qui regarde le monde* de Alexandra Badea, présenté aux Plateaux Sauvages et hors les murs du 7 au 18 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à JE T'ACCAPARE, 9 rue Gutenberg , 44100 Nantes, pour *Pour un temps sois peu* de Laurène Marx, présenté au Théâtre de Belleville du 5 au 29 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LE TEMPS DE VIVRE pour la diffusion de son spectacle SIAMO, *Histoires de fugues* de Teddy Bogaert et Jessie Chapuis, présenté au Théâtre de la Reine Blanche du 14 au 24 septembre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à MAUVAIS SANG pour la diffusion de son spectacle *LWA* de Camille Bernon et Simon Bourgade, présenté au Théâtre Paris-Villette du 17 novembre au 3 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à THEATRE DES LUCIOLES pour la diffusion de son spectacle *Anaïs Nin au miroir* de Elise Vigier, présenté au Théâtre de la Tempête du 10 novembre au 11 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à THEATRE DU PREAU pour la diffusion de son spectacle *Vanish* de Lucie Berelowitsch, présenté au Théâtre de la Tempête du 23 septembre au 23 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LA CRAPULE pour la diffusion de son spectacle *Vers le spectre* de Maurin Ollès, présenté au Théâtre 13 du 12 au 22 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à LE THÉÂTRE DE LA REPRESENTATION DE LA REPRESENTATION pour la diffusion de son spectacle *Fictions d'Asile / Au nom du peuple français* de Pierre-Marie Baudoin, présenté au Théâtre 13 et à l'Etoile du Nord du 7 au 18 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à COMPAGNIE 28 pour son spectacle *Ressources Humaines* de Elise Noiraud, en résidence aux Plateaux Sauvages du 26 septembre au 10 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à COMPAGNIE TOUT UN CIEL pour une résidence associée d'Elsa Granat au Grand Parquet sur toute la saison 2022-2023.

Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LA MESA FELIZ pour son spectacle *Bonnes* de Louise Herrero, en résidence au Centquatre du 27 février au 12 mars 2023.

Concernant les projets danse, il vous est proposé d'attribuer les 6 subventions suivantes pour un total de 47.000 euros :

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LAMENTO pour la diffusion de son spectacle *Voyage au bout de l'ennui* de Sylvère Lamotte, présenté à L'Etoile du Nord du 6 au 7 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à AHOUAI NANSI TROPBIEN (A.N.T) pour la diffusion de son spectacle *Abécédaire* de d'Héloïse Desfarges, présenté à l'Etoile du Nord du 13 au 16 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à EKTOS pour son spectacle *PARTITION(S)* de Jean-Christophe Boclé, en résidence à Micadanses du 28 septembre au 23 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à PARAMOUR COMPAGNIE pour son spectacle *At first, I was afraid* de Jeanne Alechinsky, en résidence à L'Etoile du Nord et au Regard du Cygne du 1er août 2022 au 16 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à ULYSSE ET ERNEST pour son spectacle *La Vie mode d'emploi* de Lou Cantor, en résidence pour le Festival Et 20 l'été de janvier à juin 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à CIE FLIES pour son spectacle *Mon reflet dans le regard de l'autre* de Guy Assou, en résidence à Student Event Sorbonne du 6 mars au 14 avril 2023.

Concernant les projets jeune public, il vous est proposé d'attribuer les 9 subventions suivantes pour un total de 63.000 euros :

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à A KAN LA DERIV' pour la diffusion de son spectacle *Jeu* de Anthony Diaz, présenté au Théâtre Dunois du 5 au 12 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à HEJ HEJ TAK pour la diffusion de son spectacle *Boucan!* de Caroline Decloitre et Lauriane Durix, présenté au Théâtre Dunois du 9 au 19 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à L'AMIN THÉÂTRE pour la diffusion de son spectacle *Dodo et le voyageur* de Christophe Laluque, présenté au Théâtre du Parc du 10 au 23 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LIRIA pour la diffusion de son spectacle *Le rêve d'un homme ridicule* de Pitaqaj Simon, présenté au Théâtre Dunois du 20 septembre au 1er octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA TRAVERSEE pour la diffusion de son spectacle *Enfants Sauvages* de Cédric Orain, présenté au Théâtre Paris-Villette du 14 octobre au 6 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à AG COMPAGNIE pour son spectacle *Illusion Comique* de Amandine Gilbert, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 5 au 18 décembre 2022.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE AMONINE pour son spectacle *Personne n'est ensemble sauf moi* de Clea Pétrolesi, en résidence au Grand Parquet du 21 septembre au 4 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LA CONGERE pour son spectacle *Comme un poisson dans l'eau* de Elodie Dubuc et Laure Nathan, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 16 au 29 janvier 2023.

Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE pour son spectacle *Moi, c'est Talia* de Faustine Noguès, en résidence au Théâtre Paris-Villette du 28 novembre au 17 février 2023.

Concernant les projets cirque, marionnettes, arts de la rue, mime et geste et pluridisciplinaire, il vous est proposé d'attribuer les 9 subventions suivantes pour un total de 66.000 euros :

Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à PERMIS DE CONSTRUIRE pour la diffusion de son spectacle *Pour rester vivants* de Adèle Fernique et Patoz, présenté au Théâtre aux Mains Nues du 28 au 30 septembre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA MAIN DE L'HOMME pour la diffusion de son spectacle *Cosmos* de Ashtar Muallem et Clément Dazin, présenté au Monfort Théâtre du 4 au 15 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA VOLTE pour la diffusion de son spectacle *De bonnes raisons* de Matthieu Gary et Sidney Pin, présenté au Monfort Théâtre du 8 au 19 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LES GRANDES PERSONNES pour la diffusion de son spectacle *Le Grand Banquet des Géants* du collectif les Grandes Personnes, présenté dans le cadre de la saison d'Art'R du 12 au 16 octobre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à SCOPITONE ET COMPAGNIE pour la diffusion de son spectacle *Suzanne aux Oiseaux* de Emma Loyd, présenté au Théâtre Mouffetard, Centre National de la Marionnette, du 9 au 19 novembre 2022.

Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE pour son spectacle *La Femme Papier* de Marguerite Danguy du Déserts, en résidence à l'Espace Périphérique et Micadanses entre janvier et février 2023.

Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à FURINKAI pour son spectacle *Punch* de Satchie Noro, en résidence à la Fabrique RueWATT du 23 janvier au 31 mars 2023.

Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LUIT LABORATOIRE URBAIN D'INTERVENTIONS TEMPORAIRES pour son spectacle *Manuel d'adaptation à la planète* de Zelda Soussan et Ruggero Franceschini, en résidence pour le Festival Printemps des rues du 3 au 7 octobre 2022 et du 19 au 26 mai 2023.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à STUPEFY pour son spectacle *Ca disparaît ?* de Rémy Berthier et Matthieu Villatelle, en résidence à la Halle aux Cuirs (EPPGHV) du 13 janvier au 16 juin 2023.

Soit un total de 292.000 euros pour 38 projets de diffusion et de résidence.

Il vous est par ailleurs proposé d'apporter un soutien complémentaire à 4 structures soutenues par la Ville de Paris :

- L'association En corps, pour l'organisation du festival ZOA. Un complément de 3.000 euros est proposé pour permettre à l'association d'accueillir et d'accompagner les artistes de ce festival de danse dans les meilleures conditions possibles.
- L'association La Place, centre culturel Hip Hop. Il vous est proposé d'apporter un soutien complémentaire de 25.000 euros à cette association pour son activité 2022-2023, notamment dans le cadre d'un projet en lien avec l'exposition Capitale(s), sur les archives du street art.
- L'association Atelier de Paris – Carolyn Carlson (APCC). Il vous est proposé d'apporter un soutien complémentaire de 20.000 euros à cette association pour son activité 2022-2023.
- L'association la Maison ouverte. Il vous est proposé d'apporter un soutien complémentaire de 10.000 euros à cette association pour son activité 2022-2023.

Soit un complément total de 58 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces 42 projets pour les publics parisiens, je vous propose d'attribuer à ces 42 associations et organismes des subventions distinctes d'un montant total de 350.000 euros pour la réalisation de leurs projets à Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les quatre avenants à conventions, joints en annexe.

La Maire de Paris

2022 DAC 35 Subventions (350.000 euros) à 42 associations et organismes et 4 avenants à conventions dans le cadre d'aides aux projets de spectacle vivant.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention en date du 17 janvier 2022 relative au soutien financier de l'association La Place – centre culturel hip hop ;

Vu la convention en date du 10 janvier 2022 relative au soutien financier de l'association Atelier de Paris – Carolyn Carlson ;

Vu la convention en date du 17 janvier 2022 relative au soutien financier de l'association La Maison ouverte ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à quarante-deux associations et organismes pour quarante-deux projets distincts de diffusions, résidences, festivals sur le seconde semestre 2022 et la saison 2022-2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Concernant les projets de diffusion du secteur théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à COMPAGNIE DTM 9.4, 4 rue Mirabeau, 93100 Montreuil, pour *Viril(e s)* de Marie Mahé, présenté au Théâtre 13 du 5 au 15 octobre 2022. 200953 ; 2022_09944

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LA COMPAGNIE DES HOMMES, 3 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, pour *Céleste, ma planète* de Didier Ruiz, présenté au Théâtre Dunois du 8 décembre au 22 décembre 2022. 10267 ; 2022_10066

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à DESORDINAIRE, 146 rue de Noisy-le-Sec, 93170 Bagnolet, pour *Grosse niaque* de Maïa Berling, présenté au Théâtre des Déchargeurs du 1er octobre au 20 novembre 2022. 188831 ; 2022_10296

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à HÉDÉRA HÉLIX, 6 rue Grande Rue, 60510 Fouquerolles, pour *Celle qui regarde le monde* de Alexandra Badea, présenté aux Plateaux Sauvages et hors les murs du 7 au 18 novembre 2022. 201309 ; 2023_00369

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à JE T'ACCAPARE, 9 rue Gutenberg , 44100 Nantes, pour *Pour un temps sois peu* de Laurène Marx, présenté au Théâtre de Belleville du 5 au 29 novembre 2022. 201352 ; 2022_10293

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LE TEMPS DE VIVRE, 9 rue de Strasbourg, 92700 Colombes, pour SIAMO, *Histoires de fugues* de Teddy Bogaert et Jessie Chapuis, présenté au Théâtre de la Reine Blanche du 14 au 24 septembre 2022. 189538 ; 2022_10216

Article 7 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à MAUVAIS SANG, 56 voie Normande, 94290 Villeneuve-le-Roi, pour *LWA* de Camille Bernon et Simon Bourgade, présenté au Théâtre Paris-Villette du 17 novembre au 3 décembre 2022. 188732 ; 2022_10132

Article 8 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à THEATRE DES LUCIOLES, 61 rue Alexandre Duval, 35000 Rennes, pour *Anaïs Nin au miroir* de Elise Vigier, présenté au Théâtre de la Tempête du 10 novembre au 11 décembre 2022. 48041 ; 2022_10285

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à THEATRE DU PREAU, Place Castel, 14500 Vire, pour *Vanish* de Lucie Berelowitsch, présenté au Théâtre de la Tempête du 23 septembre au 23 octobre 2022. 193111 ; 2022_10151

Article 10 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LA CRAPULE, 256 boulevard Voltaire, 13 821 La Penne sur Huveaune, pour *Vers le spectre* de Maurin Ollès, présenté au Théâtre 13 du 12 au 22 octobre 2022. 201405 ; 2022_10121

Article 11 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à LE THÉÂTRE DE LA REPRESENTATION DE LA REPRESENTATION, 21 rue Charlot, 75003 Paris, pour *Fictions d'Asile / Au nom du peuple français* de Pierre-Marie Baudoin, présenté au Théâtre 13 et à l'Etoile du Nord du 7 au 18 novembre 2022. 67581 ; 2022_10110

Concernant les projets de résidence du secteur théâtre

Article 12 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à COMPAGNIE 28, 153 rue Danielle Casanova, 93300 Aubervilliers, pour *Ressources Humaines* de Elise Noiraud, en résidence aux Plateaux Sauvages du 26 septembre au 10 octobre 2022. 201339 ; 2022_10208

Article 13 : Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à COMPAGNIE TOUT UN CIEL, 15 passage Ramey, Maison des Associations, 75018 Paris, pour une résidence associée d'Elsa Granat au Grand Parquet sur toute la saison 2022-2023. 20440 ; 2022_10287

Article 14 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LA MESA FELIZ, 545 rue de la Noue 77000, Vaux-Le-Pénil, pour *Bonnes* de Louise Herrero, en résidence au Centquatre du 27 février au 12 mars 2023. 200393 ; 2022_10301

Concernant les projets de diffusion du secteur danse

Article 15 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LAMENTO, 15 chemin du Rhin, 38 100 Grenoble, pour *Voyage au bout de l'ennui* de Sylvère Lamotte, présenté à L'Etoile du Lord du 6 au 7 décembre 2022. 186642 ; 2022_10029

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à AHOUAI NANSI TROPBIEN (A.N.T.), 15 passage Ramey, Maison des Associations, 75018 Paris, pour *Abécédaire* de d'Héloïse Desfarges, présenté à l'Etoile du Nord du 13 au 16 décembre 2022. 35081 ; 2022_10260

Concernant les projets de résidence du secteur danse

Article 17 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à EKTOS, 1 bis rue Alfred de Musset, 94400 Vitry-sur-Seine, pour *PARTITION(S)* de Jean-Christophe Boclé, en résidence à Micadanses du 28 septembre au 23 décembre 2022. 192607 ; 2022_10316

Article 18 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à PARAMOUR COMPAGNIE, 4 rue Neuve-Popincourt 75011 Paris, pour *At first, I was afraid* de Jeanne Alechinsky, en résidence à L'Etoile du Nord et au Regard du Cygne du 1er août 2022 au 16 mars 2023. 201315 ; 2022_10277

Article 19 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à ULYSSE ET ERNEST, 62 rue de Romainville, 93260 Lilas, pour *La Vie mode d'emploi* de Lou Cantor, en résidence pour le Festival Et 20 l'été de janvier à juin 2023. 201404 ; 2023_00401

Article 20 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à CIE FLIES, 16 promenade du Verger, 92130 Issy-les-Moulineaux, pour *Mon reflet dans le regard de l'autre* de Guy Assou, en résidence à Student Event Sorbonne du 6 mars au 14 avril 2023. 197936 ; 2023_00956

Concernant les projets de diffusion du secteur jeune public

Article 21 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à A KAN LA DERIV', 2 rue Jean Monnet, Maison des Associations et de la Citoyenneté, 94130 Nogent-sur-Marne, pour *Jeu* de Anthony Diaz, présenté au Théâtre Dunois du 5 au 12 octobre 2022. 201420 ; 2022_10182

Article 22 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à HEJ HEJ TAK, Place du Général de Gaulle Hotel de Ville, 62218 Loison-sous-Lens, pour *Boucan!* de Caroline Decloitre et Lauriane Durix, présenté au Théâtre Dunois du 9 au 19 novembre 2022. 201241 ; 2022_10267

Article 23 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à L'AMIN THÉÂTRE, 43 chemin du Plessis, 91350 Grigny, pour *Le Dodo et le voyageur* de

Christophe Laluque, présenté au Théâtre du Parc du 10 au 23 octobre 2022. 89741 ; 2022_10319

Article 24 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LIRIA, 15 avenue de Strathkelvin Maison des Associations, 91100 Corbeil-Essonnes, pour *Le rêve d'un homme ridicule* de Pitaqaj Simon, présenté au Théâtre Dunois du 20 septembre au 1er octobre 2022. 196784 ; 2022_10097

Article 25 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA TRAVERSEE, 24 rue de la Résistance, 59300 Famars, pour *Enfants Sauvages* de Cédric Orain, présenté au Théâtre Paris Villette du 14 octobre au 6 novembre 2022. 191619 ; 2022_10117

Concernant les projets de résidence du secteur jeune public

Article 26 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à AG COMPAGNIE, 40 rue des Amandiers, 75020 Paris, pour *Illusion Comique* de Amandine Gilbert, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 5 au 18 décembre 2022. 200385 ; 2023_00368

Article 27 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE AMONINE, 19 place Roger Levanneur, 95160 Montmorency, pour *Personne n'est ensemble sauf moi* de Clea Pétrolesi, en résidence au Grand Parquet du 21 septembre au 4 octobre 2022. 185906 ; 2022_10192

Article 28 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE LA CONGERE, 40 rue des Amandiers, 75020 Paris, pour *Comme un poisson dans l'eau* de Elodie Dubuc et Laure Nathan, en résidence au Théâtre à Durée Indéterminée du 16 au 29 janvier 2023. 201402 ; 2022_10315

Article 29 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à LE THEATRE PARIS-VILLETTE, 211 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, pour *Moi, c'est Talia* de Faustine Noguès, en résidence au Théâtre Paris-Villette du 28 novembre au 17 février 2023. 164841 ; 2022_10321

Concernant les projets de diffusion du secteur cirque, marionnettes, arts de la rue, mime et geste et formes pluridisciplinaires

Article 30 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à PERMIS DE CONSTRUIRE, 40 rue des Amandiers, 75020 Paris, pour *Pour rester vivants* de Adèle Fernique et Patoz, présenté au Théâtre aux Mains Nues du 28 au 30 septembre 2022. 192066 ; 2022_09958

Article 31 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA MAIN DE L'HOMME, 330 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg, pour *Cosmos* de Ashtar Muallem et Clément Dazin, présenté au Monfort Théâtre du 4 au 15 octobre 2022. 189387 ; 2022_10303

Article 32 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à LA VOLTE, 6 rue de Saint Domingue, 44200 Nantes, pour *De bonnes raisons* de Matthieu Gary et Sidney Pin, présenté au Monfort Théâtre du 8 au 19 novembre 2022. 201386 ; 2022_10290

Article 33 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à LES GRANDES PERSONNES, 77 Rue des Cités Villa Mais d'Ici, 93 300 Aubervilliers, pour *Le Grand Banquet des Géants* du collectif les Grandes Personnes, présenté dans le cadre de la saison d'Art'R du 12 au 16 octobre 2022. 151241 ; 2022_10218

Article 34 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à SCOPITONE ET COMPAGNIE, 8 rue de la Haie de Terre, 35650 Rheu, pour *Suzanne aux Oiseaux* de Emma Loyd, présenté au Mouffetard, Centre National de la Marionnette du 9 au 19 novembre 2022. 201432 ; 2022_10284

Concernant les projets de résidence du secteur cirque, marionnettes, arts de la rue, mime et geste et formes pluridisciplinaires

Article 35 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE, 206 quai de Valmy, 75010 Paris, pour *La Femme Papier* de Marguerite Danguy du Déserts, en résidence à l'Espace Périphérique et Micadanses entre janvier et février 2023. 173082 ; 2023_00415

Article 36 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à FURINKAI, 4 rue Lacaille, 75017 Paris, pour *Punch* de Satchie Noro, en résidence à la Fabrique RueWATT du 23 janvier au 31 mars 2023. 201428 ; 2022_10317

Article 37 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à LUIT LABORATOIRE URBAIN D'INTERVENTIONS TEMPORAIRES, 7 square La Champmeslé, 75019 PARIS, pour *Manuel d'adaptation à la planète* de Zelda Soussan et Ruggero Franceschini, en résidence pour le Festival Printemps des rues du 3 au 7 octobre 2022 et du 19 au 26 mai 2023. 190110 ; 2022_10323

Article 38 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à STUPEFY, 60 rue Franklin, Maison des Associations, 93100 Montreuil, pour *Ca disparaît ?* de Rémy Berthier et Matthieu Villatelle, en résidence à la Halle aux Cuirs (EPPGHV) du 13 janvier au 16 juin 2023. 201368 ; 2023_00373

Article 39 : Une subvention complémentaire d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association EN CORPS, 32 rue Merlin c/o Janie Philipps 75011 Paris, pour l'organisation du festival ZOA. 93441 ; 2022_10344

Article 40 : Une subvention complémentaire d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association La Place, 10 passage de la Canopée 75001 Paris, pour l'activité 2022-2023. 182456 ; 2023_02831 et 2022_10536

Article 41 : Une subvention complémentaire d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson, Route du Champ de Manœuvre - Cartoucherie - 75012 Paris, pour l'activité 2022-2023. 20428 **;** 2022_10535

Article 42 : Une subvention complémentaire d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association La Maison ouverte 108 rue du Chevaleret 75013 Paris, pour l'activité 2022-2023. 20808 ; 2022_10542

Article 43 : La dépense correspondante, soit 350.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2022, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 44 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les quatre avenants dont les textes sont joints à la présente délibération.